



Paris, le 10/11/22  
Monsieur le Directeur  
Général de l'Aviation Civile  
50 rue Henry FARMAN  
75720 Paris cedex 15

Monsieur le Directeur Général,

Après de multiples relances des organisations syndicales, le 5 octobre 2022 s'est enfin tenue en visioconférence une réunion concernant la mise en place du dispositif pérenne du RIFSEEP pour les agents à statut MTECT en poste à la DGAC.

Malheureusement, il ne s'agissait que d'une réunion d'information au cours de laquelle le service SDCRH a indiqué qu'il allait appliquer la note de gestion Ministérielle en ce qui concerne l'IFSE, le CIA 2022 serait celui des personnels de la DGAC (250€). Au sens de la note de gestion précitée, ce CIA correspond à une manière de servir insuffisante.

Devant le mécontentement des représentants des personnels, SDCRH renvoie à 2023 pour un hypothétique complément du CIA. Nous rappelons que le CIA est annuel.

Nous regrettons de ne pas avoir été consultés sur le sujet malgré nos demandes incessantes et d'avoir été mis devant le fait accompli lors de la réunion du 5 octobre. Les propositions de l'administration visant à choisir l'IFSE et le CIA les plus défavorables pour les agents des corps MTECT à la DGAC sont un véritable camouflet pour vos agents.

Pourtant, la mise en place du RIFSEEP permet, si vous le souhaitez, de réduire les écarts de rémunération entre les agents à statut DGAC et les agents à statut MTECT. La note de gestion du RIFSEEP indique la possibilité d'exploiter le plafond de l'IFSE en considérant les grilles de fonction ainsi que l'attribution d'un CIA acceptable. Un RIFSEEP convenable pour les agents MTECT à la DGAC

serait un moyen de conserver au sein de la DGAC les compétences techniques dont elle a besoin.

Nous notons toutefois, une amélioration des grilles de groupes de fonction présentées par l'administration et sa volonté d'identifier vers le haut les différents postes à la DGAC. Mais, des incohérences subsistent, entre les services pour un même type d'emploi ou d'intitulé et il n'est à aucun moment abordé les dotations retenues par grade sur chacune des cotations.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer l'application du RIFSEEP à la DGAC pour les agents sous statut MTECT afin d'y apporter encore des améliorations. Nous attendons une véritable concertation permettant d'aboutir à un consensus et une véritable reconnaissance des agents du MTECT au sein de la DGAC.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre considération distinguée.

Pour FO



S. CALVO

Pour la CGT



R.ARCHIMEDE

Pour la CFDT



J.JEAN-JACQUES

Pour l'UNSA



L. FALLOURD